

Transports : après la gratuité du réveillon, la hausse des tarifs du 1er janvier

Créé : 31-12-2013 14:13

FORFAIT NAVIGO - Les usagers des transports d'Ile-de-France bénéficieront mardi soir, comme chaque année, de transports gratuits et toute la nuit sur les réseaux RATP et SNCF. Mais au 1er janvier 2014, la quasi totalité des abonnements vont augmenter de 3% pour compenser la hausse de la TVA.



Les abonnements augmenteront pour la plupart de 3% mercredi 1er janvier 2014

Après la fête, une petite gueule de bois pour les voyageurs parisiens. Après avoir bénéficié des transports gratuits de mardi soir, 17 heures, à mercredi midi, les abonnés vont subir la hausse prévue de 3% de leur forfait à partir du 1er janvier.

L'augmentation, décidée le 11 décembre dernier, doit compenser la hausse de la TVA sur les transports, décriée par les associations de voyageurs et bon nombre d'élus locaux. Elle concerne, selon le Syndicat des transports d'Ile-de-France (Stif), les forfaits Navigo, les forfaits touristiques Paris Visite, Mobilis et Imagine'R. Le carnet de 10 tickets t + à plein tarif va passer de 13,30 euros à 13,70 euros, et le carnet de tickets t + à tarif réduit de 6,65 euros à 6,85 euros. Pour le forfait Navigo mensuel zones 1-2 (65,10 euros actuellement), cela se traduira par une hausse légèrement inférieure à 2 euros. Le forfait mensuel zones 1-4 (102,30 euros) augmentera de 3 euros.

Des usagers sont épargnés par la hausse

En revanche, sont épargnés le ticket t + à l'unité (1,70 euro), le ticket d'accès à bord des bus (2 euros), mais aussi les forfaits Navigo zones 1-5 qui culminent déjà à 34,40 euros par semaine et 113,20 euros par mois et ne permettent pas à leurs clients de bénéficier des mesures de dézonage les week-ends et les jours fériés.

Un lot de consolation toutefois : le 1er janvier, jour férié, le dézonage est en vigueur dans l'ensemble de la région Ile-de-France et permettra à tous les abonnés de se rendre n'importe où sans complément tarifaire. C'est toujours bon à prendre.

Vincent Michelin